

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en
fonction :

.....23.....

Conseillers
présents :

.....23.....

Séance ordinaire du 1^{er} avril 2026

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, le conseil municipal désigne en début de chaque séance un secrétaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Maxime SCHOTT en qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 1er avril 2026

Maxime SCHOTT



Secrétaire de séance

Murielle FABRE



Maire de Lampertheim